

Election du Maire

L'élection du Maire se déroule :

- Au scrutin secret
- À la majorité absolue aux 2 premiers tours
- À la majorité relative au 3^e tour, si nécessaire

Chaque conseiller municipal est appelé
voter personnellement





Désignation du nombre d'adjoints au Maire

Le nombre d'adjoints est fixé préalablement par le Conseil municipal, dans la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil.

Election des Adjoints

Les adjoints sont élus :

- au scrutin de liste,
- à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, afin de garantir le respect du principe de parité. Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, elle est élue dans son ensemble.



Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Le nombre d'adjoints est fixé par le Conseil municipal, dans la limite de 10 % du nombre légal du conseil.

Élection des Adjoints

Les adjoints sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans partage de vote.

Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, à garantir le respect du principe de parité. Il sera tenu compte de la répartition des sexes au sein des listes.



SES MAIRES

1791 - 1793	BEYNE Antoine	1996 - 1997
1793 - 1794	PACONNI Nicolas	1997 - 1998
1794 - 1796	FOET Pierre	1998 - 1999
1796 - 1803	CAMON Jean, Raymond	1999 - 2000
1803 - 1805	LANNES Pierre	2000 - 2001
1805 - 1828	PAULLES Georges	2001 - 2002
1828 - 1830	ORLIAC Julien	2002 - 2003
1830 - 1832	ORLIAC Raymond	2003 - 2004
1832 - 1842	SUQUET René	2004 - 2005
1842 - 1846	LANGELOIS André	2005 - 2006
1846 - 1848	GARDES Florian	2006 - 2007
1848 - 1852	AYCAUDIER Jean	2007 - 2008
1852 - 1860	PASIAN Frédéric	2008 - 2009
1860 - 1869		2009 - 2010
1869 - 1870		2010 - 2011
1870 - 1871		2011 - 2012
1871 - 1877		2012 - 2013
1877 - 1884		2013 - 2014
1884 - 1896		2014 - 2015





herm
CONVOCATION REUNION DU COMITE
Salle du conseil municipal
Vendredi 20 mars 2020



